

OF. 26/02/2015

# Ils se battent pour l'accès à tous au sentier littoral

Les Amis des chemins de ronde 35 (ACR) veulent que tout le monde puisse accéder à ce sentier, bloqué à certains endroits par des riverains. Avec, en ligne de mire, trois points noirs sur Saint-Malo.

## La polémique

Leur combat ? Le respect de la servitude de passage le long du littoral. « Notre façade maritime est peu étendue, mais d'une grande richesse. Soit environ 75 km de circuit pédestre, de Saint-Briac au Mont-Saint-Michel, en incluant la Rance », précise Patrice Petitjean, président de l'association, un ancien magistrat.

## Poteaux en béton

« La loi est pourtant très simple. Tout propriétaire ou riverain du littoral doit laisser une bande de 3 m, en bordure de mer, pour permettre le passage des piétons. » La réalité est parfois beaucoup plus compliquée. « 90 % des gens respectent cette loi, mais il reste des secteurs où l'on ne peut pas passer. »

Le plus gros point noir se situe à Saint-Servan, entre la Briantais et les Corbières, en contrebas de l'Ar-timon.

Cette propriété est située plusieurs dizaines de mètres au-dessus, cachée des regards. Le coin est magnifique, la côte découpée, avec une vue sur mer et l'estuaire de la Rance.

Mais en suivant le sentier, bien aménagé, le marcheur bute contre trois ou quatre poteaux en béton. « Il faut alors passer par la route, indique Patrice Petitjean. Malgré un rappel à la loi, les copropriétaires riverains ne veulent pas les enlever. »

Deuxième dossier épineux, la continuité du sentier à Quelmer La Passagère. « Mais il avance bien, se réjouit le président. Après la cale, en allant sur Saint-Malo, le chemin est bouché par des gravats, des branchages... »



Patrice Petitjean et Patrice Bauché, secrétaire général de l'association, quelques mètres avant le « point noir », entre la Briantais et les Corbières. Juste avant, le chemin aménagé. Une fois les poteaux en béton enlevés, il faudrait effectuer quelques travaux pour rendre le tracé plus praticable. Juste avant la fin du sentier accessible, la vue est magnifique.

L'un des riverains a accepté de réaliser des travaux, à sa charge, pour ouvrir un passage dans un mur. Sinon, c'est le conseil général qui entretient et réalise les travaux sur le sentier du littoral.

« Il suffit maintenant que les copropriétaires d'une résidence, un peu plus loin, y mettent de la bonne volonté. » Artimon et Quelmer résolus, « on pourrait pratiquement aller des remparts à l'écluse du Château ».

## Piscines construites

Le cas du Bénétin et des Rochers sculptés, à Rothéneuf, est différent.

« On ne peut rien dire. Il n'y a pas de tracé établi en contrebas. Un arrêté de 1982 contourne cet ensemble, et fait passer le marcheur sur la départementale. »

Par contre, un accord, passé en 2009, entre la SCI Les Rochers bleus, dont Roland Beamanoir est cogérant, et l'ancienne municipalité « prévoit une remise en état du passage au plus près du littoral, en contournant le restaurant. Nous avons rendez-vous le 10 mars, à la mairie, sur ce sujet ».

Dernier combat de l'association, mais qui vient d'être gagné : le sentier du littoral, à Saint-Briac. « Il n'existait

plus depuis la fin des années 1980. En 2009, les Amis des chemins de ronde ont relancé la question et la mairie a relancé la procédure. » Qui vient d'aboutir.

« Le 4 février, un arrêté préfectoral reprend le tracé de 1982. » Mais tout n'est pas résolu pour autant. Car il va falloir franchir certaines propriétés et, depuis les années 1980, deux piscines ont été construites sur le tracé.

Nadine PARIS.

Les ACR35 organisent également des sorties pour les adhérents, à lire sur [www.acr35.fr](http://www.acr35.fr)